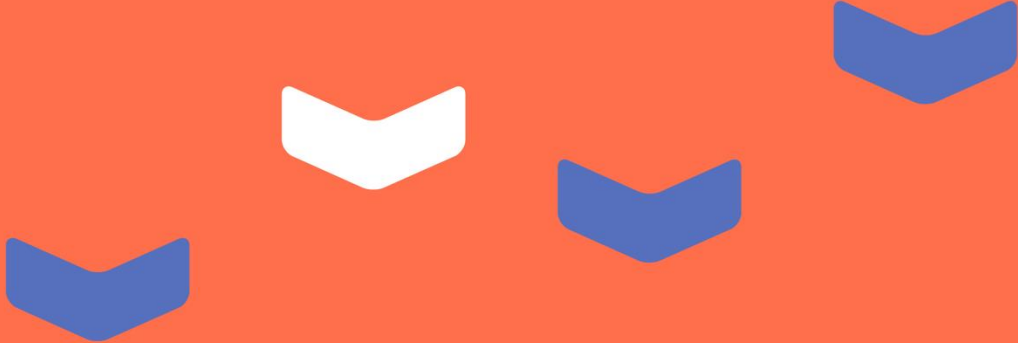




Direction de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités

La DEETS

PROTÉGER
ACCOMPAGNER
DÉVELOPPER

Dossier de presse – Avril 2021



Sommaire

Éditorial	3
À l'origine de la DEETS	4
Les missions de la DEETS au service du développement économique et social	6
Une organisation par pôles adaptée au territoire.....	10
Infographies sur l'évolution de l'organisation territoriale de l'État.....	11
Les points clés de la réforme.....	15

Éditorial

Annoncée par les circulaires du 12 juin 2019 et du 24 septembre 2019 pour son application en outre-mer, la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) vise, dans les champs des politiques économiques et sociales, à consolider les démarches d'accompagnement de l'Insertion Sociale et Professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi ou en difficultés dans une logique de parcours. Cette réforme aspire à créer un nouveau réseau « Métiers » regroupant des expertises fortes pluridisciplinaires.

Depuis treize mois (octobre 2019 à mars 2021) les agents de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation et de l'emploi (DIECCTE) et du pôle cohésion sociale de la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) travaillent à la construction de la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) : un long travail de préfiguration en co-construction et en concertation avec les agents des deux services de l'Etat. Plus de 80 réunions ont été organisées, à distance et en présentiel, afin de tenir compte des réflexions et avis de chacun. Les organisations syndicales ont été régulièrement informées des avancées de la préfiguration et consultées sur le projet, conformément à la réglementation.

Cette nouvelle direction permettra d'assurer la continuité de l'action publique avec des expertises métiers qui vont pouvoir travailler transversalité et dans une approche plus intégrée afin d'offrir à l'utilisateur un meilleur service.

La DEETS devient donc un interlocuteur unique des acteurs et opérateurs socio-économiques et de la solidarité.

La DEETS se compose de femmes et d'hommes, experts dans leurs métiers, animés par des valeurs fortes et partagées : l'engagement, le « faire collectif » et l'action de terrain pour la transformation et une efficience plus grande de l'action publique de l'Etat.

DOMINIQUE SAVON

Directrice

À l'origine de la DEETS

La DEETS reprend les missions des DIECCTE au niveau régional et celles du volet cohésion sociale des DJSCS

La réforme de l'Organisation territoriale de l'État (OTE) a transformé au 1^{er} avril 2021 les services déconcentrés de l'État chargés des missions et politiques de l'économie, du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Elle a créé la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), service déconcentré commun à trois ministères chargés des affaires sociales de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi, qui regroupent les missions :

- › de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) ;
- › du volet cohésion sociale de la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS)

Cette nouvelle organisation s'appuiera sur l'expertise et les missions de ces directions, garantes du développement économique et social des territoires.

La DEETS pilote, anime et coordonne au sein de la région les politiques publiques qui lui sont confiées.

La DEETS a également une fonction d'appui, de mise en œuvre, d'expertise, ainsi que d'observation et d'évaluation des politiques publiques.

SOURCES JURIDIQUES

Circulaire relative à la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'État (cette réforme, initialement prévue à l'horizon 2020, a été reportée en raison de la crise sanitaire.

Décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Un interlocuteur unique pour apporter des réponses globales

Alors que la crise expose plus fortement la population et en particulier les plus vulnérables, et que le tissu des entreprises est confronté à des difficultés, cette nouvelle organisation permet d'assurer un dialogue plus simple et plus efficace avec les acteurs compétents en matière de cohésion sociale, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et de lutte contre les exclusions, de développement de l'emploi, de développement et de sauvegarde des entreprises et de politique du travail. Les agents de la DEETS mettent en œuvre les priorités économiques et sociales du Gouvernement (France relance, le plan « 1 jeune, 1 solution », la protection des plus précaires, la lutte contre les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, etc.)

La DEETS : un acteur essentiel de la mise en œuvre des plans nationaux et européens

La DEETS assure une mission de territorialisation des politiques publiques. Elle conduit les actions en matière sociale et économique. Les agents mobilisent dans leurs missions différents acteurs via des appels à projets et informent leurs différents publics (entreprises, salariés, associations, partenaires sociaux et collectivités, etc.).

Dans ce contexte, les agents de la DEETS jouent un rôle essentiel pour apporter des réponses aux conséquences économiques et sociales de la crise. Par exemple, ils prennent le relais des agents des DIECCTE et des DJSCS pour mettre en œuvre et piloter la territorialisation du plan France Relance et de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, tous deux instruments de réponse à la crise.

France Relance œuvre à la réponse économique, sociale et écologique à la crise sanitaire de la Covid-19. Il s'accompagne du plan « 1 jeune, 1 solution », qui vise à offrir une solution aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail ou qui sont déjà à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'articule autour de 5 engagements : l'égalité des chances ; la garantie des droits fondamentaux des enfants ; un parcours de formation pour tous les jeunes ; des droits sociaux plus accessibles, équitables et incitatifs à l'activité ; un investissement pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

En plus des appels à projet, la contractualisation formalise des engagements collectifs, tels que le plan France Num ou encore « Territoires d'industrie ».

En dehors des plans d'urgence, les agents de la DEETS prennent également en charge la territorialisation de politiques au long cours, comme le Fonds social européen, qui vise à la formation tout au long de la vie et à l'accès à l'emploi durable.



#1jeune1solution



Les missions de la DEETS

Au service du développement économique et social

Les agents de la DEETS sont guidés par l'intérêt général. Dans leurs différents métiers, ils mobilisent des expertises, des dispositifs et des modes d'action complémentaires (par exemple : la DEETS est l'interlocuteur unique dans une approche globale de l'entreprise). Ils agissent dans le cadre d'une action de proximité, de terrain, sur les territoires, en intervenant au contact de l'ensemble des acteurs (entreprises, partenaires sociaux...). Dans leurs actions, ils œuvrent dans le sens d'un progrès économique et social.

Protéger

La DEETS protège les travailleurs, les entreprises (en veillant à la loyauté des relations interentreprises, au respect de la concurrence et à l'égalité d'accès à la commande publique), les consommateurs (en veillant à la conformité, à la qualité et à la sécurité des produits alimentaires et non alimentaires et des prestations de service, à la loyauté des transactions), les demandeurs d'emploi et les personnes vulnérables (en situation de handicap, sous protection juridique, personnes sans domicile ou mal logées, enfants protégés, réfugiés...), à travers notamment le développement d'actions d'accompagnement, de contrôle et d'information (à destination des employeurs et salariés ; des plus précaires : mal-logés, sans abri, en situation d'exclusion...). Elle veille ainsi à la protection des droits fondamentaux et à l'application effective du droit.

Accompagner

La DEETS accompagne les acteurs de l'entreprise, les acteurs de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle ainsi que l'ensemble des acteurs des quartiers (associations, bailleurs sociaux, universités, acteurs de l'économie sociale et solidaire, du développement local...). Cet accompagnement peut porter différents objectifs : l'accès au logement, l'accès à l'emploi, l'intégration des étrangers primo-arrivants, le dialogue social, les transitions professionnelles, les compétences et la formation professionnelle, les mutations économiques, etc. Elle mobilise l'ensemble des acteurs concernés.

Développer

La DEETS, par ses actions et le déploiement de projets partenariaux, favorise l'accès à l'hébergement et au logement, à l'insertion professionnelle, à l'emploi, par l'apprentissage et par l'acquisition ou le maintien des compétences (via des outils de contractualisation). Elle contribue également à développer les territoires, dont les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les filières (industrie, numérique et innovation). Le service économique de l'État en région (SeEr) vise l'insertion des entreprises locales dans les grands projets nationaux (IA, hydrogène, bio-santé, bio-ressources...). L'action de contrôle du bon fonctionnement du marché concourt également au dynamisme économique régional.

L'expertise sur les territoires des agents du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et du ministère des Solidarités et de la Santé est unifiée à travers le rassemblement des DIECCTE et des DJSCS. Cela conduit à faire de la DEETS l'administration experte du développement social et économique des territoires, dans les domaines suivants :

Économie

- › Développement des filières, du numérique et de l'innovation ;
- › Accompagnement des entreprises, notamment industrielles, dont le soutien aux entreprises en difficulté ;
- › Sécurité économique ;
- › Transition économique vers le développement durable ;
- › Contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales (notamment lutte contre les retards de paiement) ;
- › Protection des consommateurs et répression des fraudes ;
- › Métrologie légale.

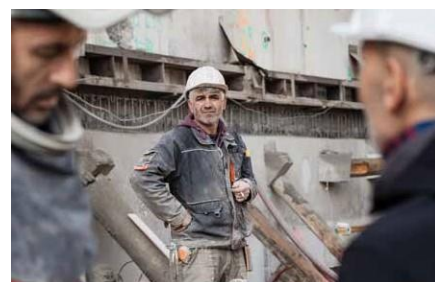
Exemples de missions :
déploiement des mesures du plan de relance à destination des entreprises, accompagnement des entreprises vers l'industrie du futur, participation aux stratégies nationales d'accélération visant à la montée en gamme de l'économie française, comprenant l'adoption des technologies et usages du numérique, etc.



Emploi

- › Développement de l'emploi et des compétences, accès et maintien dans l'emploi, développement et régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- › Anticipation et accompagnement des mutations économiques, compétitivité et sauvegarde des entreprises ;
- › Participation aux démarches partenariales et contribution aux projets engagés dans le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) avec l'ensemble des acteurs pour favoriser le retour à l'emploi et l'activité ;
- › Gestion du Fonds social européen (FSE) et pilotage des organismes intermédiaires ;
- › Contrôle des acteurs de la formation professionnelle.

Exemples de missions :
sensibilisation sur les métiers de l'apprentissage, animation des réseaux des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées, indemnisation de l'activité partielle, homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, contrôle administratif et financier des dispositifs de formation professionnelle, etc.



Travail

- › Inspection du travail : contrôle de l'effectivité du droit du travail dans tous ses aspects (santé et sécurité, application du code du travail et des conventions collectives, fonctionnement des institutions représentatives du personnel, lutte contre le travail illégal, préservation des droits des salariés...) : information et conseil des salariés et des employeurs, contrôle des lieux de travail, médiation dans les conflits collectifs...
- › Mise en œuvre de la politique du travail dans la région, notamment pour l'amélioration des conditions de travail, la prévention des accidents et des maladies professionnelles, la promotion de l'égalité professionnelle, la lutte contre le travail illégal ou la fraude au détachement international de salariés...
- › Appui au dialogue social et à la négociation collective.

Exemples de missions :
renseignement des salariés et des employeurs en matière de droit du travail, lutte contre le travail non déclaré, intervention en cas d'accident du travail, suivi de l'index de l'égalité professionnelle, accompagnement des élections professionnelles, protection des représentants du personnel...



L'inspection du Travail : une autonomie conservée

Pour les missions du système d'inspection du travail, la DREET est placée sous l'autorité de la Direction Générale du Travail, garante de son indépendance. Elle organise et pilote le système d'inspection du travail au plan régional et départemental.

Solidarités

- › Lutte contre la précarité (veille sociale, mise en œuvre du plan logement d'abord, pilotage des dispositifs d'accès aux logements des réfugiés, prévention des expulsions locatives, résorption des bidonvilles, accès aux droits) ;
- › Politique de la ville pour la réussite des quartiers et de leurs habitants ;
- › Protection des personnes vulnérables et inclusion (protection juridique des majeurs, contractualisation avec le département dans le cadre de la protection de l'enfance, inclusion des personnes en situation de handicap, soutien à la politique en faveur des familles) ;
- › Contrôle et inspection des établissements et services sociaux ;
- › Formation et certification des professions sociales paramédicales ;
- › Mise en œuvre de la politique publique d'accueil et d'intégration des personnes étrangères arrivant en France et souhaitant s'y installer durablement ;
- › Accompagnement des parcours des signataires du Contrat d'Intégration républicaine (CIR).

Exemples de missions : aide alimentaire, domiciliation, formation au numérique et aux démarches en ligne, organisation des Vacances Adaptées Organisées (VAO) pour les personnes en situation de handicap, déploiement des Points conseil budget pour lutter contre le surendettement, dispositif adultes-relais pour les actions de proximité dans la politique de la ville, médiation sanitaire pour la résorption des bidonvilles...



Les missions de la DEETS : extrait du Décret du 9 décembre 2020

La direction régionale est chargée :

1° De la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail [...];

2° Des actions de contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises ainsi que des actions de contrôle dans le domaine de la métrologie légale. Elle concourt à la mise en œuvre des missions de protection économique et de sécurité des consommateurs ;

3° Des actions de développement et de sauvegarde des entreprises [...];

4° De la politique de l'emploi, de l'accompagnement des transitions professionnelles, de l'anticipation et de l'accompagnement des mutations économiques, [...] du développement de l'apprentissage et du contrôle des acteurs de la formation professionnelle ainsi que de la mise en œuvre des programmes du Fonds social européen ;

5° De l'animation et de la coordination des politiques publiques de la cohésion sociale et de leur mise en œuvre, notamment celles relatives à la prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, à l'inclusion des personnes en situation de handicap, à la protection de l'enfance, à l'accès à l'hébergement et au logement des personnes en situation d'exclusion [...];

6° De l'expertise et de l'appui technique aux préfets de département, notamment en matière de contrôle et d'inspection des établissements et services sociaux [...];

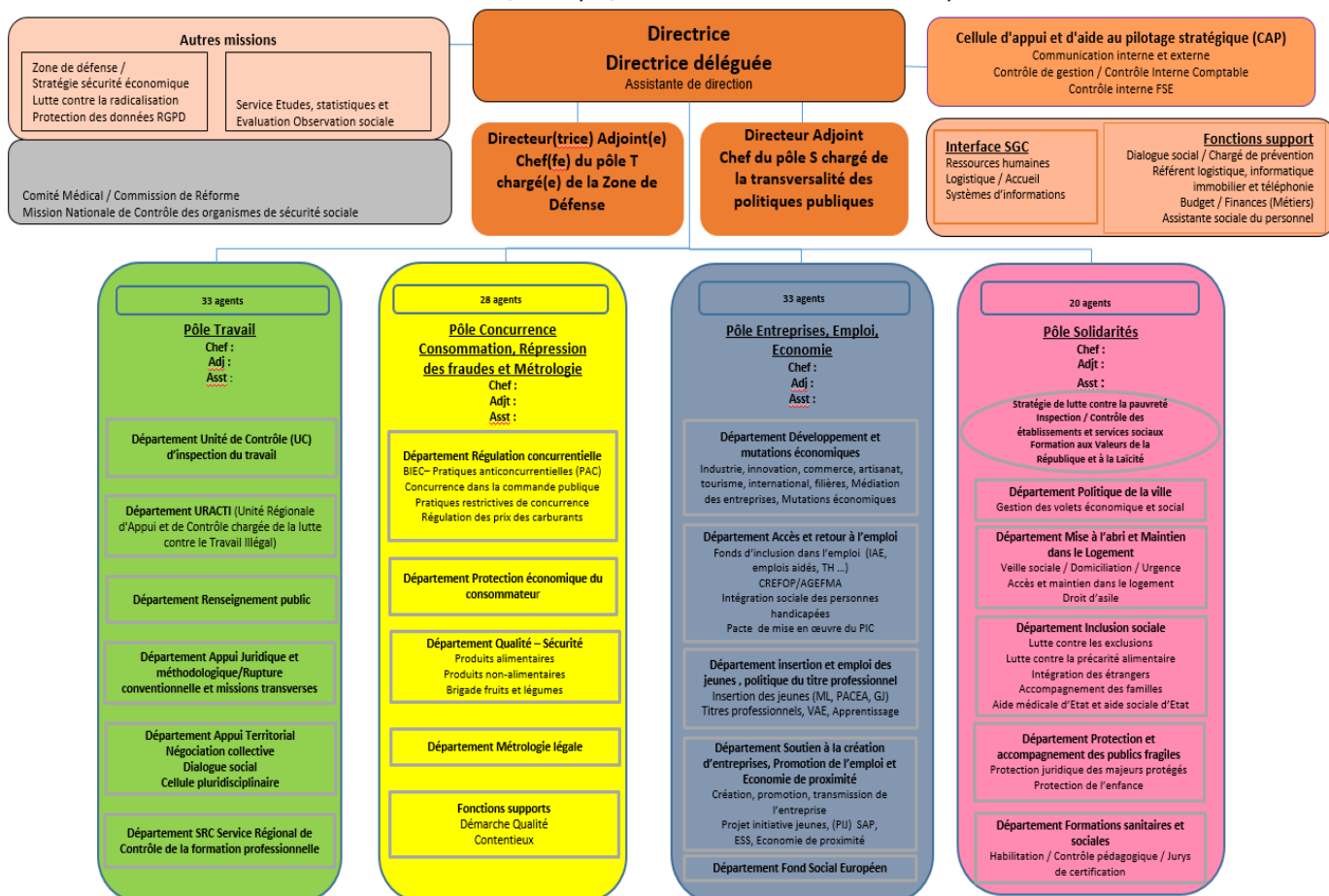
7° De la formation et de la certification dans le domaine des professions sociales, ainsi que de la certification dans le domaine des professions de santé non médicales ;

8° Des actions visant, d'une part, à mobiliser et à coordonner les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et du monde économique sur le parcours des personnes les plus éloignées du marché du travail [...] et, d'autre part, à prévenir et à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'égalité des chances [...].

Une organisation par pôles adaptée au territoire

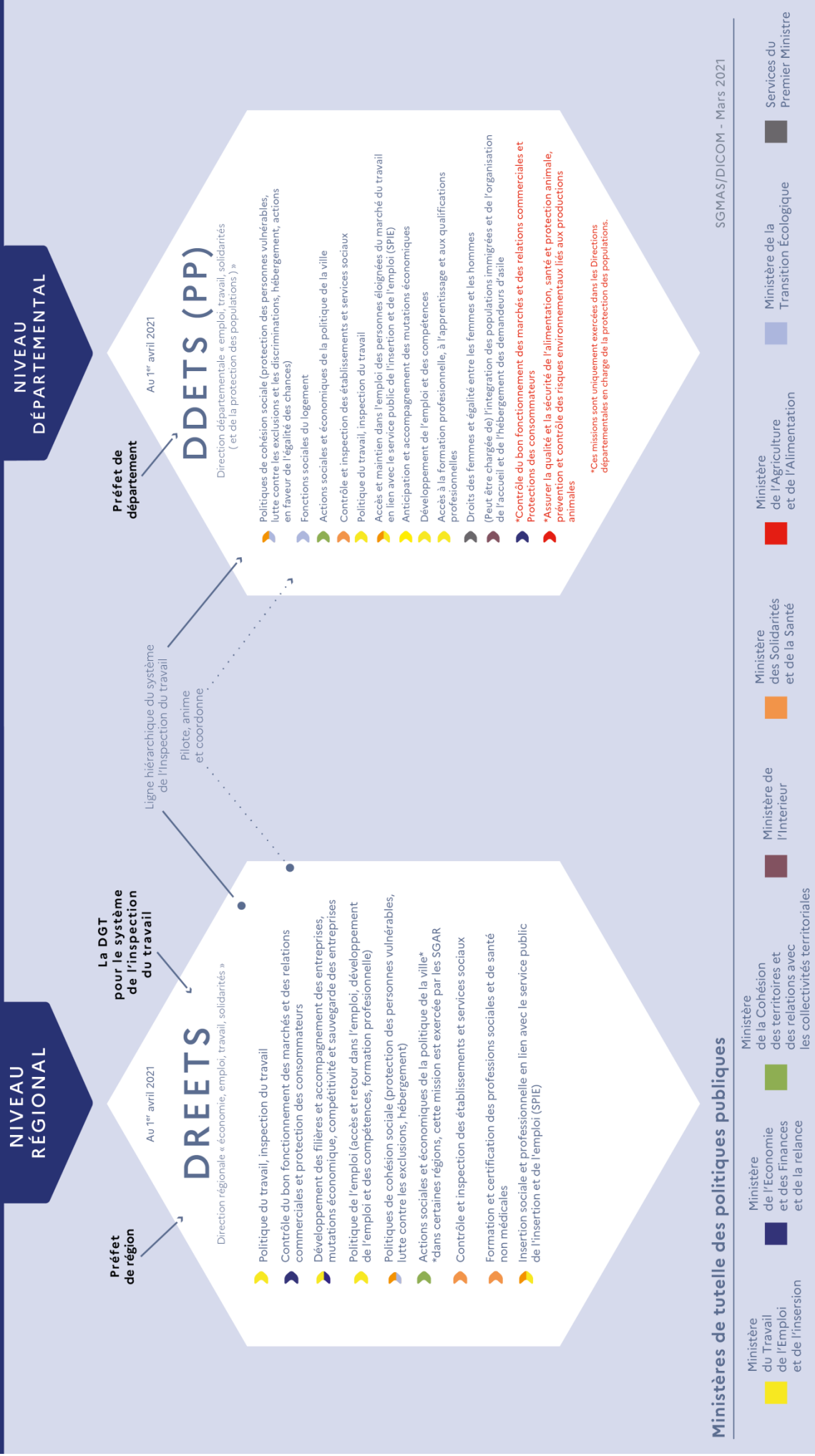
La DREETS est organisée par grands domaines d'expertises. Au sein de la région Martinique, elle l'est en quatre pôles :

- **Pôle Travail**
- **Pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie légale**
- **Pôle Entreprises, Emploi, Economie**
- **Pôle Solidarités**



L'ORGANISATION TERRITORIALE DES MISSIONS ÉCONOMIE, EMPLOI, TRAVAIL, SOLIDARITÉS, EN MÉTROPOLE*

*En outre-mer les missions sont portées par les Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) et en Île-de-France par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) avec 4 Unités départementales (UD) en petite couronne et 4 Directions départementales emploi, travail, solidarité (DDETS) en grande couronne.

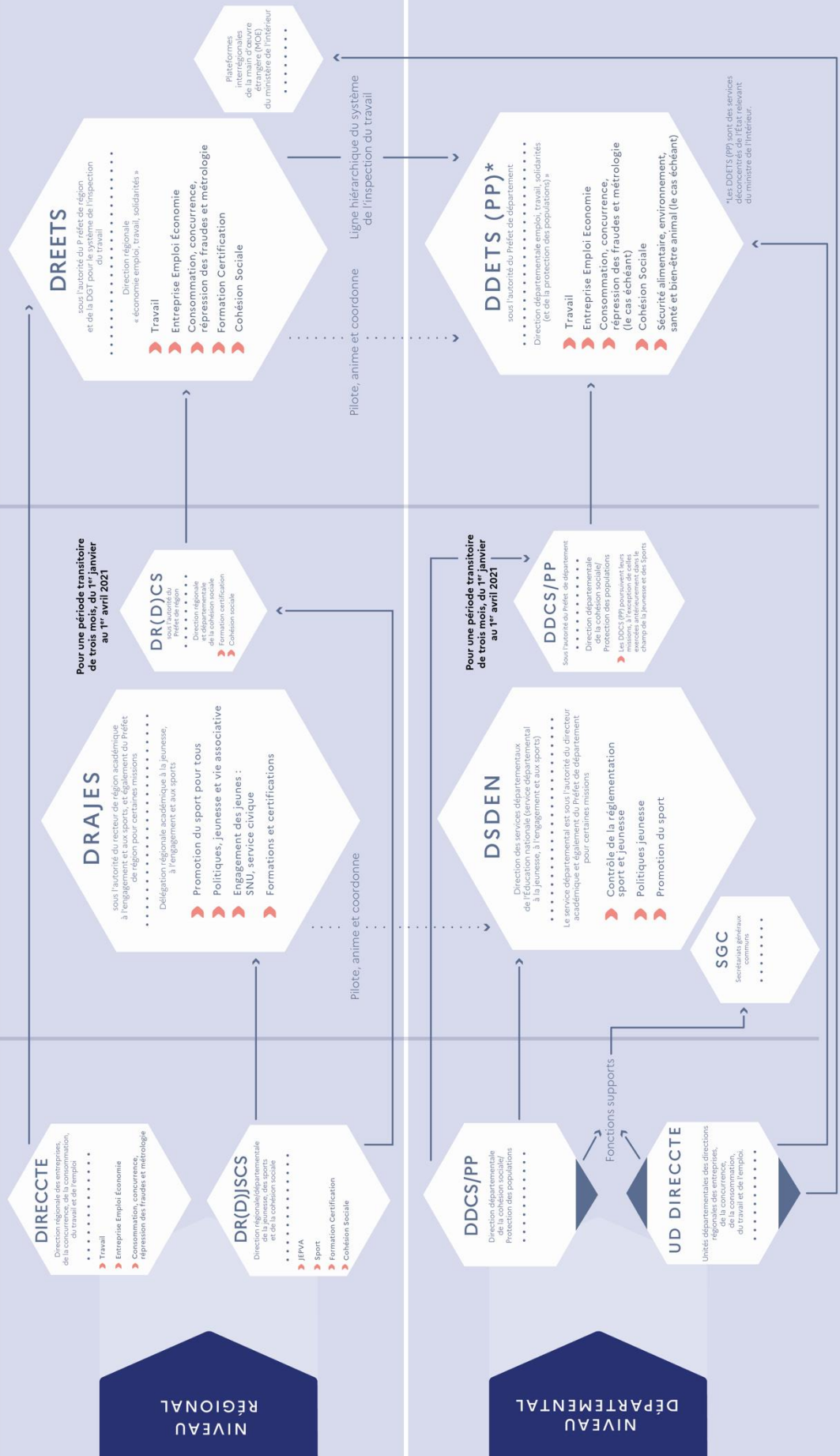


L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DES RESEAUX DI(R)ECCTE, D(RD)JSCS et DDCS(PP)

Les services avant la réforme

Les évolutions au 1^{er} janvier 2021

Les services au 1^{er} avril 2021



Les points clefs de la réforme

1 À l'origine de la DEETS : la DIECCTE et la DJSCS

La Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) rassemble les agents et les services de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) et du volet cohésion sociale de la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS).

2 La continuité des missions au bénéfice des mêmes interlocuteurs

Acteurs de l'entreprise, établissements sociaux, partenaires territoriaux, associations, demandeurs d'emploi... vos contacts au sein de la DIECCTE et de la DJSCS ne changent pas, mais sont rassemblés au sein d'une même direction régionale.

3 Une approche plus globale de l'insertion

Le regroupement des services de la DIECCTE et de la DJSCS permet d'apporter une réponse plus globale aux problématiques d'insertion qui

concernent les populations les plus fragiles, en combinant les expertises autour de l'insertion sociale et l'insertion professionnelle, pour favoriser leur accès à l'hébergement et au logement, à l'insertion par l'activité économique et à l'emploi.

4 Les missions de la DEETS : 4 grands domaines d'expertise

Les missions des DEETS s'organisent autour de 4 grands domaines d'expertise :

- > **Économie** (par exemple, déploiement des mesures du plan de relance à destination des entreprises) ;
- > **Emploi** (par exemple, animation des réseaux des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées) ;
- > **Inspection du travail et politiques du travail** (par exemple, contrôle des lieux de travail, renseignement des salariés et des employeurs en matière de droit du travail, lutte contre le travail non déclaré, appui au dialogue social) ;
- > **Solidarité** (par exemple, aide alimentaire, domiciliation, etc.).



5 Protéger, accompagner, développer

Au cœur des missions des DEETS, trois ambitions :

- > **la protection** (des travailleurs, des entreprises, des consommateurs, des personnes vulnérables...)
- > **l'accompagnement** (des entreprises et des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, du dialogue social...)
- > **le développement** (des compétences professionnelles, de l'emploi, le développement économique, de l'accès à l'hébergement, au logement, à l'insertion, à l'emploi...).

6 L'inspection du travail est conservée

Pour les missions du système d'inspection du travail, la DEETS est placée sous l'autorité de la Direction Générale du Travail, garante de son indépendance. Elle organise et pilote le système d'inspection du travail.

Contact presse
06.96.78.61.41
martinique.deets.gouv.fr

